

Discours du Président Laurent Somon
Congrès des Maires de la Somme
16 mars 2018

Monsieur le Préfet,
Madame, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président de la Région des Hauts de France (si présence)
Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,
Monsieur le Président de l'Association des maires de la Somme,
Mesdames, Messieurs les élus, Maires, Adjoints et Conseillers
municipaux,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues, Chers Amis,

Je suis heureux de vous retrouver pour votre traditionnelle journée départementale de l'association des maires de la Somme ayant pour thème cette année le devenir des communes.

Je pourrai reformuler ainsi la question, y a-t-il il un avenir aux communes avec le Conseil départemental ?

Oui parce que notre destin est lié, communes et département.

* Lié par l'histoire depuis 1789, date de création par l'assemblée constituante, à huit jours d'intervalle de nos deux institutions,

* Lié par la similitude de proximité vis à vis des habitants compte tenu des compétences dévolues à nos collectivités respectives, celles de la proximité, de leurs soucis quotidiens,

*Lié par les menaces qui pèsent ou qui inquiètent nos institutions qui pourtant recueillent aux élections qui les renouvellent des taux de participation excellents souvent parmi les meilleurs.

Ensemble, Nous avons beaucoup de choses à nous dire nous avons beaucoup de choses à construire

Samedi dernier, à l'invitation de notre collègue Valérie Mouton, j'étais à Loeuilly commune du Contynois pour l'inauguration d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), d'initiative parentale, soutenue par la mairie dans des locaux rénovés d'une ancienne poste, et partiellement financée par le CD80.

Que de symboles !

* un lieu déserté par un service public national,

* une mobilisation des habitants,

* un projet pour la jeunesse,

* l'envie de service au public chevillée des élus municipaux,

* des travaux réalisés par des entreprises locales,

* un souci de préserver l'école réhabilitée par la CDC

et le département seul soutien financier de ce projet aux côtés de la commune,

Sans la commune, le soutien de la CDC, et l'aide financière du département, soutenir l'attractivité des zones périurbaine et rurale serait elle garantie ? Ou seulement possible,

je crois sincèrement que non!

La commune et le département restent les premiers aménageurs du territoire.

Nous avons beaucoup de choses à nous dire pour comprendre l'évolution organisationnelle politique marquée par une succession de lois qui modifient profondément l'organisation et les rôles de chacune d'entre elles.

La loi Maptam, la loi Notre, la loi portant création des nouvelles régions ont bouleversé le paysage et le fonctionnement de nos collectivités et de leurs rapports entre elles.

Nous avons beaucoup de choses à construire car La commune est le dernier service public dans nos territoires ruraux, la mairie, dernier rempart social comme dans les quartiers difficiles ;

Le département est quant à lui la dernière proximité des services sociaux et responsable de l'équité et de l'équilibre de notre aménagement territorial.

Mais ce nouveau développement territorial conforte la compétition et nécessite alors en retour la concertation.

Compétition entre régions et grandes métropoles, concertation avec les territoires ruraux et les hinterlands qui composent un espace mal défini, divers et morcelé.

Il y a d'un côté les volontés d'aménagement de l'autre des désirs de comportements.

Volonté d'aménagement avec le choix de la concentration vers la grande ville, désir de comportement choisis comme celui de vivre à la campagne.

Selon un récent sondage, plus d'un tiers des actifs aimerait reprendre une chambre d'hôte ou un gîte.

De plus, 42% d'entre eux aimerait pratiquer le télétravail.

Preuve, s'il en est de l'attachement à nos territoires ruraux et d'un désir de vie plus qualitative, sereine, moins stressante.

D'un côté des décideurs qui orientent vers le tout urbain et de l'autre des ruraux attachés à leurs revendications de survie et de services ! Et des aspirations répandues, éloignées des réalités, des nécessités individuelles.

Ce n'est plus Paris et la Province mais les grandes métropoles et le reste de la France.

Ce reste de la France, l'espace français éclaté, dont nos communes, vos communes réclament considérations et manifestent revendications.

Revendications sociales des habitants ruraux en terme de services publics, et l'expression, légitimée par les élections, des responsables ruraux pour défendre les politiques de soutien au développement des zones rurales menacées de dévitalisation.

C'est notamment le cas avec les contraintes excessives sur les droits à construire, la nécessaire promotion des zones d'activités économiques,... ou l'accès à l'Internet haut débit.

Le dynamisme et les services publics performants ne peuvent se concentrer uniquement dans les villes et nous ne devons pas accepter des relations asymétriques comme le sont aussi les ressources entre nos collectivités urbaines et rurales, notamment la DGF.

Ces ressources qui ne peuvent cependant être la seule revendication des communes rurales et ne doivent sûrement pas être compensée aux dépens des recettes du département.

Voilà un danger qui se profile qui semblent satisfaire vos représentants de l'association des maires de France à la commission des finances locales mais qui cache la volonté cachée de satisfaire a minima vos revendications et d'éliminer dans ses capacités d'action votre soutien le plus sûr, le Département.

La commune comme le département sont des collectivités de proximité et du quotidien qui dans leur organisation différente, dans les intercommunalités et leurs compétences respectives sont très complémentaires.

C'est le cas dans les domaines que sont l'enfance, la famille et la jeunesse, pour les plus en difficultés, pour les personnes âgées, pour la santé, la culture, l'offre de soins, le sport pour tous,...

La réforme de la fiscalité est un trompe l'œil avec la suppression de la taxe d'habitation, et le transfert de la part départementale du foncier aux communes.

En effet alors que cela pourrait paraître compenser, le compte n'y est pas d'une part (il manquera près de 9 milliards de différentiel dont on ne sait pas comment ils seront compensés) et d'autre part cette fiscalité d'apparence potentiellement dynamique est contrainte en milieu rural par les permis de construire refusés trop souvent, qui en limite et en limiteront les effets.

Le paradigme de la modernisation est de grossir, contrairement à ce qui est recommandé pour la santé physique, mais pour la géographie politique, c'est l'urbanisation des territoires, nécessité incontournable pour diminuer l'augmentation des écarts et des retards de développement.

Le soutien à la ruralité passe donc aussi par le renforcement des bourgs centre en milieu rural comme des métropoles pour la région.

Construire en milieu rural est donc une nécessité.

Nous avons donc, certes à des échelles différentes les mêmes enjeux à Amiens, Poix, Beaucamps, Doullens, Ribemont, ou Vermandovillers,.... des enjeux démographiques, de mobilité, énergétique, de développement durable à relever.

Cet équilibre territorial auquel il faut veiller est défendu par le département dont c'est la compétence. Qui mieux que lui sans intérêt local pourrait le faire ?

Son action quotidienne par son ingénierie mise à disposition, ses aides aux communes, les contrats de territoires élaborés avec les intercommunalités, comme les compétences sociales, sur les routes, les collèges, les espaces naturels, le développement agricole et touristique et les actions en faveur de la diversification de l'agriculture, les industries agroalimentaires, du sport et de la culture pour tous, sont les garants de cet attention au développement équilibré de nos territoires.

Membre du comité de pilotage du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) , de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), co-rédacteur avec l'état du schéma départemental de l'accessibilité aux services publics, le département, ses Conseillers départementaux et son Président sont et seront avec vous, les élus locaux, municipaux pour défendre notre avenir et la répartition équilibrée des services sur le département.

L'impératif de l'équilibre territorial est incertain et fluctuant entre objectifs en tension : réduction des coûts versus meilleure satisfaction des usagers, mutualisation, versus lutte contre risques psychosociaux, développement économique versus préservation des qualités écologiques, besoin de logements versus préservation des espaces agricoles,....

Les acteurs locaux, les communes, les intercommunalités, le département, la région ont une responsabilité majeure dans la définition de ces équilibres.

A la Région, la Stratégie économique et structurelle, au département l'équilibre social, culturel, territorial, à la commune la proximité d'action et d'évaluation.

L'action publique est sinon en crise, au bas mot en mutation.

Il s'agit de ne pas céder à la tentation du tout état ou du tout communautaire, ou du tout initiatives des habitants.

Le sentiment de subir et de n'être plus écouté donne à votre niveau communal, celui d'être écarté du fonctionnement concret de l'action publique, d'être exclu par écrasement de l'excès de réglementation, de disposer d'informations asymétriques, de manquer d'ingénierie, de ne plus peser pour représenter les aspirations, les intérêts variés de nos territoires, les nécessités spécifiques de nos concitoyens.

Plus on parle de démocratie participative plus les élus locaux ont le sentiment d'être inaudibles c'est à dire dont on ne peut pas supporter l'audition.

La pensée unique est ancrée dans notre république!

Il faut reconstruire le dialogue entre les puissances publiques et l'exemple des élaborations des PLUI est un exemple emblématique sur lequel nous devons nous concerter.

La pertinence de l'action publique se trouve à la base, nos concitoyens dont les plus proches élus sont les maires et les conseillers municipaux (à portée de baffes) dans une appréhension partenariale d'une réalité globale.

Le milieu public est dynamique.

Chacune des strates mesure l'obligation des résultats des politiques publiques mais aussi l'asymétrie des intérêts pris en compte et de la responsabilité accordée aux différents niveaux de collectivités.

Cette asymétrie donne aux communes plus l'impression de subir que de pouvoir agir avec pertinence, ce que l'on pourrait appeler la subsidiarité active.

Cette subsidiarité active qu'ensemble avec le Département nous construisons pour La Défense incendie au sein du SDIS, dans les agences techniques que nous mettons en place (Satese, Satanc, Satep,....Somme numérique....) mais aussi dans l'action quotidienne sur les routes avec la viabilité hivernale, l'action sociale et dans celle que nous devons construire devant le défi du vieillissement de la population,

Comme vous, j'ai l'expérience des échelons d'élus et le respect de tout l'investissement viscéral que vous que nous y consacrons.

Notre volonté commune est de mettre les gestionnaires publics en situation de responsabilité et pas seulement les comptables de résultats de politiques qui n'auraient pas été conceptualisées et mise en œuvre ensemble.

75% des français sont attachés à leurs communes.

Notre histoire communale est notre patrimoine.

Sans archaïsme ou nostalgie la commune française doit survivre.

Bien sûr se modifier mais chacune d'entre elle est le creuset de vie sociale, de joies, de bonheur, de bénévolat incarné.

Cette bio diversité aujourd'hui contestée parfois bafouée est peut être unique en Europe....et alors? le nombre des avis fait il toujours raison?

Cette spécificité n'est elle pas sa vraie richesse et sa sublime utilité, comme constatée lors d'inondations, de coulée de boue, de grand froid ou de canicule,.....?

Peut on croire que des parlementaires hors sols, sans expériences locales vont savoir défendre la diversité territoriale et mesurer les impacts de décisions législatives uniformément appliquées à l'ensemble de notre Pays sans discernements des spécificités locales?

Le jacobinisme ambiant est il la solution sous prétexte d'unité en créant d'un côté des collectivités XXL (régions et intercommunalités) des grandes métropoles en substitution des départements, tout en cédant de l'autre à l'aspiration d'une autonomie à la Corse,

est il le retour d'un état centralisateur des décisions imposées aux collectivités uniformisées et décentralisateur des compétences, des gestions et des financements, reléguant les collectivités à un rôle d'exécutants.

Si l'expression de cette unité consiste à appliquer des solutions standardisées, mises en œuvre par des administrations seulement soucieuses du respect de la norme, prétendant incarner une vérité transcendant la diversité des contextes, au nom du droit ou au nom de la technique, elle se transforme en rouleau compresseur, ne parvient pas à être partenaire des autres acteurs de la transformation des territoires quartiers ou villages.

J'ai été maire d'une commune rurale, bourg centre, président d'une interco très rurale puis plus importante, et je connais vos préoccupations et surtout j'en partage la plupart d'entre elles.

Il ne s'agit pas de ne pas évoluer, mais il s'agit de ne pas accepter la pensée unique, parisianiste, qui prime toujours et voudrait faire passer les élus d'ailleurs comme des réactionnaires.

Nous ne pouvons accepter L'abandon des petites lignes du transport de proximité comme la ligne ABBEVILLE le Tréport, alors que les lignes à grandes vitesses sont celles qui ont endetté la SNCF qui n'a plus entretenu ces lignes du quotidien, ces lignes capillaires dont la nécessité d'un transport durable aurait tant besoin aujourd'hui. Des lignes TGV qui ont boosté les villes desservies et traverse sans bénéfice les différentes campagnes. Ce TGV, qui ont le voit bien, si cette ligne ne passe pas par Amiens, pénalisera notre capitale régionale et la déclassera inévitablement dans la compétition entre les métropoles.

Sans capillarité sans irrigation un corps est voué à se gangrener à se dessécher, sans dialogue des individus à se replier, des territoires abandonnés à se rebeller.

Sans équilibre nos communes, nos territoires sont menacés de déclassement.

Ensemble nous devons décider, peser, et agir.

C'est ce à quoi je vous invite. Comprendre la métropole, entendre la campagne

Je vous invite à s'entendre, se faire entendre,

Je vous invite à entreprendre ensemble,

Je ne me fais guère d'illusion sur la portée d'un discours à contre courant des idées dominantes mais je considère comme un devoir civique de dire tout haut ce que d'autres pensent tout bas.

Nous serons attentifs aux propositions d'expérimentation que propose Monsieur le Premier Ministre, comme nous serons attentifs aux échanges que nous pourrons développer sur la question de l'urbanisme avec les services de l'état.

Mais comme disait Démosthène, « je vois d'un bon citoyen de préférer les paroles qui sauvent aux paroles qui plaisent »

Nous avons beaucoup de choses à nous dire.

Nous avons beaucoup de choses à construire.

Regardons toutes les initiatives nées sur nos territoires comme celle pathognomonique de notre biodiversité représentative locale, de Loeuilly évoquée au début de mon propos comme tant d'autres dans nos 779 communes de la Somme.

La vision au sol et des effets sur le terrain n'est pas contraire à une vue spatiale macroscopique.

Mais attention à ce que j'appelle le syndrome de Hubble (qui couve).

En astronomie, la **loi de Hubble** énonce que les galaxies s'éloignent les unes des autres à une vitesse approximativement proportionnelle à leur distance. Autrement dit, plus une galaxie est loin de nous, plus elle semble s'éloigner rapidement.

Ces galaxies sont les grandes métropoles d'un côté, les villes moyennes et nos territoires ruraux de l'autre.

Plus on s'éloigne plus l'éloignement s'accélère, naît alors ce sentiment d'abandon, avec ses conséquences électorales, ce que nous avons observé aux dernières élections présidentielles et avec inquiétude plus récemment encore chez nos voisins européens.

La vision spatiale de notre Pays n'est pas pour nous élus communaux une vision de repli, de conservatisme, réductrice et concentrationnaire.

Elle est une diversité, une ouverture, comme une richesse à échanger, richesse humaine, agricole, environnementale, touristique, énergétique, un maillage d'actions et une source d'inspirations.

Le département est à vos côtés et pour illustrer avec deux symboles de son activité pour soutenir vos actions, nous travaillons à la signature d'une convention de ruralité pour l'école afin de pouvoir avoir une prospective plus longue quant à la restructuration des cartes scolaires du primaire qui fait chaque année polémique, et nous avons finalisé la convention territoriale d'exercice concerté qui permet le retour au seuil de droit commun de participation du maître d'ouvrage public à 20% et d'autre part, la possibilité de cumuler les subventions du Département et de la Région.

Ils nous parlent, et je réponds Les mots (M.O.T.S.) suffisent

On leur dit, Les maux (M.A.U.X.) suffisent

Non, décidément, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain.

La commune a un avenir.

Elle doit évoluer, mais sa pertinence reste centrale dans l'action publique.

Cette action publique, nous devons la réinventer, non plus comme une citadelle capable de tout penser, de tout comprendre et de tout faire mais comme l'acteur central d'un partenariat.

Ce sont ces modes de fonctionnement concrets de l'action publique en partenariat avec les autres qu'il faut inventer et ce sont les modalités d'articulation des pouvoirs publics de différents niveaux qu'il faut concevoir.

Restaurer la confiance, promouvoir la subsidiarité active pour les collectivités selon leurs compétences, proposer des expérimentations plutôt que de subir des règles uniformisées. Notre avenir est entre nos mains.

Nous avons beaucoup de choses à nous dire, ensemble il nous reste beaucoup à construire.